

## COUR SUPRÊME DU YUKON

---

DIRECTIVE DE PRATIQUE  
CRIMINELLE-10  
CIVILE-14

*Exécution civile d'ordonnances  
de dédommagement rendues  
en matière criminelle  
(art. 741 du Code criminel)*

---

La présente directive de pratique crée un processus pour le dépôt d'une ordonnance de dédommagement obtenue dans une cause criminelle en vue de l'exécution comme un jugement civil. Elle s'applique aux ordonnances de dédommagement d'une somme de 25 000,01 \$ ou plus, sans égard au tribunal dans lequel elles ont été obtenues. Les ordonnances de dédommagement d'une somme de 25 000,00 \$ ou moins sont exécutoires par le biais de la Cour des petites créances. Les ordonnances de dédommagement peuvent être déposées aux fins d'exécution si le contrevenant a omis de faire un versement prévu dans le calendrier des paiements ou de payer avant échéance la somme précisée dans l'ordonnance.

**Lorsque l'ordonnance de dédommagement est « indépendante » et n'est pas incluse dans une ordonnance de probation ou une ordonnance de sursis**, le demandeur (la victime) remplit et dépose une réquisition (formule A-1), et y joint une copie certifiée conforme de l'ordonnance originale, disponible au greffe du tribunal.

**Lorsque l'ordonnance de dédommagement est incluse dans une ordonnance de probation ou une ordonnance de sursis**, le demandeur (la victime) remplit une réquisition (formule A-2), l'affidavit à l'appui d'une ordonnance de dédommagement (formule B) ainsi que le projet d'ordonnance de dédommagement (formule C).

Aucun frais n'est exigé pour le dépôt de ces formules. Les droits de greffe ordinaires s'appliquent pour le dépôt de documents d'exécution subséquents (par ex. les brefs de saisie-arrêt).

Le juge Veale  
23 mars 2017

N° de dossier \_\_\_\_\_  
(Formule A-1)

## COUR SUPRÊME DU YUKON

ENTRE

\_\_\_\_\_

Demandeur (Victime)

ET

\_\_\_\_\_

Défendeur (Contrevenant)

### RÉQUISITION

RÉQUISITION :

ENREGISTREMENT D'UNE ORDONNANCE DE DÉDOMMAGEMENT  
INDÉPENDANTE

1. La loi ou le règlement invoqué est le *Code criminel* (article 741).
2. Une copie certifiée conforme de l'ordonnance de dédommagement datée le \_\_\_\_\_ est jointe aux présentes.

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur (de la victime)

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie

ADRESSE DE LIVRAISON du demandeur (de la victime) (**obligatoires** : adresse personnelle ou adresse d'affaires **ET** adresse postale au Yukon) :

*Facultatif*

Numéro de télécopieur pour la livraison :

Courriel :

Téléphone :

Nom et adresse professionnelle de l'avocat de la partie :

## COUR SUPRÊME DU YUKON

ENTRE

\_\_\_\_\_

Demandeur (Victime)

ET

\_\_\_\_\_

Défendeur (Contrevenant)

### RÉQUISITION

RÉQUISITION :

OBTENIR ET ENREGISTRER UNE ORDONNANCE DE DÉDOMMAGEMENT.

1. La loi ou le règlement invoqué est le *Code criminel* (article 741).
2. Un projet de l'ordonnance demandée est joint aux présentes (formule C).
3. Une copie certifiée conforme de l'ordonnance de probation ou de l'ordonnance de sursis du défendeur datée le \_\_\_\_\_ est jointe aux présentes.
4. L'affidavit de \_\_\_\_\_ à l'appui de la demande est joint aux présentes.

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur ( de la victime)

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie

ADRESSE DE LIVRAISON du demandeur (de la victime) (**obligatoires** : adresse personnelle ou adresse d'affaires **ET** adresse postale au Yukon) :

*Facultatif*

Numéro de télécopieur pour la livraison :

Courriel :

Téléphone :

Nom et adresse professionnelle de l'avocat de la partie :

[nom du déposant] \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_  
[date de signature de l'affidavit] \_\_\_\_\_

N° de dossier \_\_\_\_\_  
Formule B

## COUR SUPRÊME DU YUKON

ENTRE

\_\_\_\_\_

Demandeur (Victime)

ET

\_\_\_\_\_

Défendeur (Contrevenant)

### AFFIDAVIT À L'APPUI D'UNE ORDONNANCE DE DÉDOMMAGEMENT

Moi, \_\_\_\_\_, de  
\_\_\_\_\_, au Yukon, JE DÉCLARE SOUS SERMENT (ou J'AFFIRME  
SOLENNELLEMENT) :

1. Je suis le demandeur (la victime) et, à ce titre, j'ai une connaissance directe des questions invoquées.

2. Une ordonnance de dédommagement a été rendue le

\_\_\_\_\_.

date

3. Il n'y a aucun appel en instance.

4. Il y a eu violation de l'ordonnance le \_\_\_\_\_ par suite du

date

défaut du défendeur (contrevenant) de verser le dédommagement exigé.

5. La somme impayée à ce jour s'établit comme suit :

Somme au titre de l'ordonnance : \_\_\_\_\_ \$

Somme versée : \_\_\_\_\_ \$

Solde dû au titre de l'ordonnance : \_\_\_\_\_ \$

6. Le présent affidavit est souscrit à l'appui d'une ordonnance de dédommagement et à aucune fin illégitime.

FAIT SOUS SERMENT/AFFIRMATION )  
SOLENNELLE DEVANT MOI à )

\_\_\_\_\_, au Yukon,  
le \_\_\_\_ jour de/d' \_\_\_\_\_.

) \_\_\_\_\_  
) Déposant  
)

\_\_\_\_\_  
COMMISSAIRE AUX SERMENTS/NOTAIRE/  
JUGE DE PAIX POUR ET DANS LE YUKON

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Date de fin de commission : \_\_\_\_\_

## COUR SUPRÊME DU YUKON

ENTRE

\_\_\_\_\_

Demandeur (Victime)

ET

\_\_\_\_\_

Défendeur (Contrevenant)

### ORDONNANCE DE DÉDOMMAGEMENT

DEVANT UN JUGE DE LA COUR ) \_\_\_\_\_, LE \_\_\_\_\_ JOUR DE/D'

À \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

SUR DEMANDE du demandeur (de la victime) sans audience et sans avis, et attendu que :

- a) le défendeur est assujéti à une ordonnance de probation [ou une ordonnance de sursis] enjoignant de payer au demandeur un dédommagement de \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_;  
date de paiement prévue
- b) le défendeur n'a pas versé le dédommagement exigé dans l'ordonnance de probation [ou l'ordonnance de sursis];
- c) la somme impayée à ce jour, est de \_\_\_\_\_,

#### LA COUR ORDONNE :

1. La condition numéro \_\_\_\_\_ de l'ordonnance de probation [ou de l'ordonnance de sursis] accordant un dédommagement de \_\_\_\_\_ constitue par les présentes un jugement civil pour la somme impayée de \_\_\_\_\_;
2. Le défendeur doit verser au demandeur la somme de \_\_\_\_\_. Le demandeur peut avoir recours à tous les mécanismes d'exécution que prévoient les règles de pratique de la Cour;
3. L'exigence de faire signer la présente ordonnance par les parties est suspendue.

La Cour

\_\_\_\_\_  
Greffier de la Cour